

Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil du Pôle CPM
du Vendredi 27 Septembre 2019 à 14h à Nancy

Directeur : J.L. Blin

Chargé de gestion : X. Roux

Membres présents : M. Abdelmoula, X. Assfeld, M. Boisbrun, S. Bouguet-Bonnet, S. Dalmasso, C. Doucet, F. Lachaud, P. Gros, F. Ingrosso, E. Lamouroux, M. Muller, O. Pages, F. Quiles, D. Schaniel, A. Walcarius, H. Xu

Membres absents : F. Aubriet, Y. Battie, M.N Bellon-Fontaine, S. Bonenberger, L. Broch (procuration à O. Pages), C. Didierjean, E. Espinosa, Y. Fort, C. Gantzer, M. Gillant, D. Karevski (procuration à X. Assfeld), D. Laurain-Mattar, S. Lebegue (procuration à F. Ingrosso), M. Mallet, S. Poinsignon (procuration à S. Bouguet-Bonnet), C. Ruby

Nombre de sièges au sein du Conseil : 35

Nombre de membres en exercice : 33

Quorum : 17

Présents le 27.09.2019 : 18

Absents-Excusés le 27.09.2019 : 15

Nombre procurations le 27.09.2019 : 3

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **21 expressions de vote (18 membres présents + 3 procurations)**.

Ordre du jour :

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du CR du Conseil du 9 Juillet 2019
3. Campagne d'emplois 2020
4. Budget 2020 à 2022
5. Réflexions sur le CPER 2021-2026
6. Réflexions sur la pérennisation ISITE LUE
7. Questions diverses

1. Infos du Directeur de CPM

-> J.L BLIN informe les membres du Conseil que la demande d'1 mois d'invité sur contingent spécifique déposé par le pôle CPM (porteur U. ANCARANI du LPCT) a été accordée par le CS au titre de l'année universitaire 2019-2020.

-> les dispositifs « Projets doctoraux » et « Jeunes Chercheurs » de l'AO Région 2020 ont été lancés le 20 Septembre 2019 avec comme date limite pour le dépôt des dossiers dans l'application fixée au 27 Octobre minuit.

La Région Grand Est tablant sur 80 à 85 projets doctoraux soutenus, l'UL envisage de faire remonter une trentaine de dossiers. Aussi, une pré-répartition par pôle scientifique a été opérée et la cible pour CPM est de 1 (voire 2) dossier maximum.

Pour information, 2 projets doctoraux dédiés à l'IA (Intelligence Artificielle) ont été déposés par le pôle CPM (LPCT) dans le cadre d'un programme national piloté par l'ANR (cf descriptif ci-dessous en italique).

l'ANR lance en 2019 un appel à programmes « Contrats doctoraux en Intelligence Artificielle - Etablissement ». Le présent appel à programmes est ouvert à tous les établissements habilités à délivrer le Doctorat. Il vise à co-financer 200 contrats doctoraux en IA au niveau national.

Cet appel ANR sera complété par le financement de thèses CIFRE en IA (100 contrats doctoraux additionnels visés) gérées par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Les programmes doctoraux financés par l'ANR auront pour mission de développer la formation en IA en France. Ils doivent impérativement pouvoir être mis en œuvre dans le cadre d'une ou plusieurs écoles doctorales (ED) existantes et accréditées par le MESRI auxquelles les équipes de l'établissement candidat sont rattachées.

Les dossiers déposés dans le cadre de cet appel de l'ANR seront traités par CPM comme les dossiers déposés au titre de l'AO de la Région et le conseil se prononcera sur leur co-financement éventuel.

Pour ce qui concerne le dispositif « Jeunes chercheurs », il n'y a pas de contrainte quantitative mais le cofinancement devra se faire dans le cadre de l'AO Région. J.L BLIN indique que l'on reparlera de cet item lors du point 4 de l'odj consacré à la répartition budgétaire 2020.

2. Approbation du CR du Conseil du 9 Juillet 2019

Sous réserve d'une modification relative à la campagne d'emplois 2020 concernant les demandes déposées par le CRM2, le projet de CR est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

Vote : 21 POUR

3. Campagne d'emplois 2020

J.L BLIN présente les grandes orientations de cette campagne d'emplois qui, pour rappel, prévoit uniquement la publication des emplois reportés en 2019, sachant qu'une nouvelle procédure devrait être mise en œuvre au titre de 2021 et 2022 :

- 2 postes seront redéployés au niveau de l'UL
- pas de publication en cas de désaccord pôle/collégium

Le pôle CPM dispose de 5 emplois d'EC vacants et 0 BIATSS et 7 pré-demandes sont remontées des laboratoires :

- un emploi de MCF 87^{ème} section (Faculté de Pharmacie) -> demande du LCPME
- un emploi de PR 28^{ème} section (IUT de Metz) -> demande du LCP-A2MC
- un emploi de MCF 32^{ème} section (FST) -> demande du L2CM
- un emploi de MCF 28^{ème} section (FST) -> demande du CRM2
- un emploi de MCF 31^{ème} section (FST) -> demandes du CRM2, du L2CM et du LCPME

J.L BLIN indique que la FST ne souhaite pas publier le poste MCF 31 (vœu d'utilisation du chapeau pour upgrader un emploi MCF en PR 63^{ème} section (utilisation de 4 VRE) et création d'un emploi d'IGE ou ASI pour la maintenance et l'utilisation des appareils de chimie analytique (utilisation de 10 ou 12 VRE)). Il précise que le titulaire précédent du poste MCF 31 n'avait pas d'activité recherche et qu'il est donc difficile pour le pôle de s'opposer à ce choix de la composante formation.

Pour ce qui est de l'emploi BIATSS IGE/ASI évoqué ci-dessus, il est très compliqué de trouver une articulation satisfaisante entre l'appui à la recherche et à l'appui à l'enseignement et les Drs de laboratoire n'ont pas soumis de demande correspondante.

Pour les 4 autres emplois vacants cités plus haut, il n'y a qu'une seule demande associée et chaque Dr de laboratoire présente les profils recherche envisagés.

Le vote se fait successivement sur chacun des emplois.

PR 28^{ème} section – LCP-A2MC/IUT de Metz	Vote : 21 POUR
MCF 87^{ème} section – LCPME/Faculté de Pharmacie	Vote : 21 POUR
MCF 32^{ème} section – L2CM/FST	Vote : 21 POUR
MCF 28^{ème} section – CRM2/FST	Vote : 21 POUR

Vote final sur la campagne d'emplois 2020 du pôle CPM : 21 POUR

4. Budget 2020 à 2022

J.L BLIN informe les membres du Conseil de plusieurs changements concernant l'allocation des moyens aux P.S et C.

-> l'allocation est pluriannuelle sur le reste du CQE (Contrat Quinquennal d'Etablissement) et nous connaissons donc les moyens alloués au titre de 2020, 2021 et 2022

-> il n'y a plus que 3 enveloppes financières distinctes (+ l'enveloppe investissements lourds traitée lors du précédent Conseil)

* enveloppe crédits scientifiques socle des P.S (451.793 € pour 2020)

* enveloppe projets scientifiques des P.S qui comprend les ex items « projets CS », « manifestations scientifiques », « gratifications de stages », « plan Handicap de l'Établissement » et « trajectoire des P.S » (110.123 € pour 2020, 2021 et 2022)

* enveloppe investissements légers (38.925 € pour 2020, 2021 et 2022)

J.L BLIN indique que le socle de 451.793 € pour CPM au titre de 2020 (- 20.000 € par rapport à 2019) est réparti selon les mêmes clés que les années précédentes du CQE 2018-2022 (effectifs des unités arrêtés au 1^{er} Janvier 2018 avec un coefficient de 1 pour EC, C et IR et coefficient disciplinaire identique) :

Pôle CPM : 10.000 €

IJB : 53.000 €

CRM2 : 65.217 €

LCPME : 77.759 €

L2CM : 72.742 €

LPCT : 87.792 €

LCP-A2MC : 85.284 €

Vote : 21 POUR

J.L BLIN précise les montants socle alloués pour 2021 et 2022 qui portent la dotation à 441.793 € (- 10.000 €) et 431.793 € (- 10.000 €).

Pour rappel, le calcul de la dotation cible UL fait fin 2017 est de 341.249 €.

Pour ce qui concerne les 2 autres enveloppes, J.L BLIN propose de procéder à leur répartition lors du prochain Conseil mais il souhaite dès à présent que le Conseil se prononce sur l'éventuelle réserve en masse salariale de 20.000 € sur l'enveloppe projets, afin de venir cofinancer un post-doctorat dans le cadre de l'AO Région 2020 en cours (dispositif Jeune Chercheur).

Un débat s'engage pour savoir si une réserve de 40.000 € est possible afin de cofinancer 2 post-doc mais la dotation du pôle semble insuffisante.

J.L BLIN soumet au vote du Conseil une réserve de 20.000 € en M.S sur l'enveloppe projets scientifiques de 110.123 € pour 2020.

Vote : 21 POUR

5. Réflexions sur le CPER 2021-2026

J.L BLIN précise que ce CPER est différent des précédents car il se situe sur le périmètre du Grand Est mais aussi en Lorraine.

On devrait se diriger vers 5 projets lorrains (« Matériaux, Energie, Procédés », « Santé », « Numérique », Géosciences », « Forêt-Bois ») et 6 projets transverses Grand-Est (3 en Santé, 1 en Bio-Economie, 1 en SHS et le Data Center).

Tout ce qui concerne le calcul devra remonter via une fiche spécifique dédiée au Data Center (c'est la VP Numérique qui coordonne pour l'UL).

Le domaine MEP sera constitué de 3 axes :

- Nouveaux matériaux écologiquement durables
- Transition énergétique
- Chimie et procédés pour le développement durable (porteur M. ETIENNE du LCPME)

J.L BLIN explique qu'à ce jour aucune information sur les données financières de ce CPER n'est connue mais que l'on travaille au niveau de l'Etatblissement avec la perspective d'une enveloppe constante par rapport au CPER 2015-2020. Compte tenu des fiches actuelles, l'enveloppe du domaine MEP serait de 33.7 M€ à raison de 22 M€ pour M4, 8 M€ pour EMPP et 3.7 M€ pour CPM.

6. Réflexions sur la pérennisation ISITE LUE

J.L BLIN renvoie au document de synthèse transmis aux membres du Conseil mais précise que tous les projets remontés ne seront évidemment pas tous retenus.

7. Questions diverses

La date du prochain Conseil est fixée au Vendredi 8 Novembre 2019 à partir de 13h30 à Nancy. Le point central sera l'audition des porteurs de projets doctoraux et jeunes chercheurs de l'AP Région 2020.